



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

RAPPORT ANNUEL

Qualité et coût
de la collecte et de l'élimination
des déchets ménagers

2016



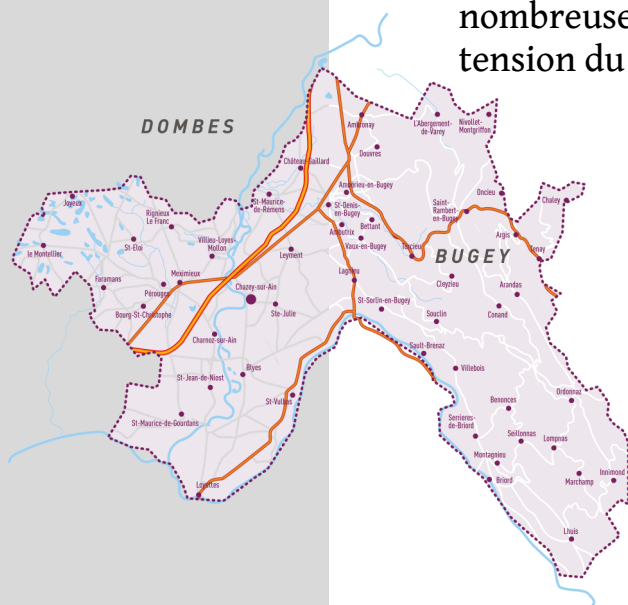
A - CONTEXTE GÉNÉRAL

Au cours de l'année 2016, nous avons continué l'installation des points d'apport volontaire (PAV) enterrés. Ainsi, sur la commune de Meximieux, 4 quartiers ont été équipés pour un total de 7 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles, 7 pour la collecte sélective et 6 pour le verre. La commune de Lagnieu s'est enrichie d'un 8^{ème} PAV. Ce nouveau système d'apport des déchets nous a conduits à passer un marché de collecte avec l'entreprise VEOLIA pour les OMR et la CS, la récupération du verre restant confiée à la société GUERIN.

Egalement, le marché de transfert des emballages a été renouvelé à l'entreprise VEOLIA.

L'année 2016 a également été marquée par le début du réaménagement des déchèteries. Celle d'Ambérieu-en-Bugey a fait peau neuve avec des aménagements guidés par l'évolution de la législation en matière de sécurité en incluant l'amélioration des conditions de travail et un réaménagement de l'espace.

Enfin, le second semestre a vu l'organisation de nombreuses réunions préparatoires à la future extension du périmètre de la CCPA (au 01/01/2017).



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Elle s'effectue en porte à porte, par les agents de l'intercommunalité pour l'ensemble des communes, représentant 65 771 habitants (population municipale).

TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Les déchets sont dirigés à Viriat, dans l'usine de méthanisation OVADE.

Au total 12 450 tonnes ont été traitées en 2016 (+ 1,5 %).

COLLECTE SÉLECTIVE :

Son mode opératoire est le suivant :

a - en porte à porte, tous les quinze jours, pour le carton (763 tonnes collectées), l'acier (145 tonnes), l'aluminium (15 tonnes), les bouteilles et flacons plastiques (323 tonnes) ainsi que les journaux-magazines (1 406 tonnes).

Par rapport à l'année 2015, on note une augmentation de 2,8 % dans la collecte des emballages (40,3 kg / habitant).

b - en apport volontaire pour le verre : les 249 conteneurs, répartis dans toutes les communes de la CCPA, ont permis à l'entreprise Guérin de collecter 2 139 tonnes en 2016 (- 4 %), représentant 32,5 kg / habitant.

DÉCHÈTERIES :

En 2016, la déchèterie d'Ambérieu-en-Bugey a accueilli un total de 6 097 tonnes (- 8,8 %) de déchets (cartons, bois, ferrailles, gravats, encombrants, déchets verts, pneus, huiles, batteries, D.M.S.), celle de Lagnieu 3 853 tonnes (- 3 %), celle de Meximieux 6 373 tonnes (- 2 %), celle de Loyettes 2 504 tonnes (+ 22,8 %), celle de Villebois 934 tonnes (+ 10,7 %).

Parallèlement, les DEEE ont été collectés pour 271 tonnes à Ambérieu-en-Bugey, 145 tonnes à Lagnieu, 220 tonnes à Meximieux, 62 tonnes à Loyettes et 33 tonnes à Villebois, soit une augmentation totale de 44 % par rapport à 2015.



B - MOYENS DÉGAGÉS PAR L'INTERCOMMUNALITÉ POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2016

Un responsable du service collecte et gestion des déchets encadre les agents répartis comme suit :

- 20 conducteurs de véhicules et éboueurs affectés à la collecte des déchets classiques
- 8 conducteurs de véhicules et éboueurs affectés à la collecte sélective
- 1 référent site et interventions techniques
- 1 chargée de suivi d'activité et de fiscalité déchets
- 1 assistante opérationnelle de collecte des déchets
- 1 agent de quai de transfert
- 1 assistante de prévention déchets et protection de l'environnement.

La masse salariale totale s'est élevée à 1 356 280,40 €.

C - COÛTS OBSERVÉS EN 2016

Les dépenses incluent celles liées à l'amortissement des investissements.

COÛT DE LA COLLECTE CLASSIQUE : (dépenses : 1 900 347 € ; recettes : 414 295 €)

Il est de 1 486 052 €, en augmentation de 4,4 % par rapport à 2015.

La maintenance des véhicules OM s'élève à 92 000 €.

Les recettes proviennent essentiellement de la redevance spéciale.

Le coût par habitant est de 22,59 €.

COÛT DU TRAITEMENT : (dépenses : 2 097 876 € ; recettes : 46 032 €).

Le traitement des O.M. a coûté 2 051 844 € soit une augmentation de 14,1 % par rapport à 2015 qui s'explique par l'évolution des tarifs d'Organom et l'augmentation des tonnages.

Le coût par habitant est de 31,20 €.



COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (PORTE À PORTE ET APPORT VOLONTAIRE) :

(dépenses : 1 415 581 € ; recettes : 1 388 087 €)

Le coût de la collecte sélective est de 27 494 €, en diminution de 94,2 % par rapport à 2015. Cela s'explique par l'encaissement en 2016 de soutiens d'éco-organismes (Eco-Emballages, Ecofolio) qui auraient dû être versés en 2015 et par l'augmentation des recettes filières.

La maintenance des véhicules CS s'élève à 61 000 €.

Le coût par habitant est de 0,42 € (il serait de 1,45 € sans les soutiens 2015).

COÛTS DIVERS :

Dans ce chapitre, il faut intégrer toutes les dépenses relatives aux ordures ménagères non affectées spécifiquement à la collecte ou au traitement ; il s'agit principalement des salaires du chef de site, de son adjointe et de l'agent du quai de transfert (pour la fraction non prise en compte par Organom).

Le coût par habitant s'élève à 4,17 €.

COÛT DE L'EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES :

(dépenses : 1 978 393 € ; recettes : 64 810 €)

En 2016, la gestion des 5 déchèteries a coûté 1 913 583 € (+ 7,5 %). Cette hausse s'explique par le renouvellement du marché de gestion.

Le coût par habitant s'élève à 29,09 €.

D - MODE DE FINANCEMENT

Au total, le coût de la gestion des déchets (O.M., collecte sélective, déchèteries), pour l'année 2016, a été de **87 € par habitant**.

Le coût de la collecte et du traitement est financé par la TiEOM (5 007 254 €) perçue directement par la Communauté de communes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

143 rue du château

01150 CHAZEY SUR AIN

Tél: 04 74 61 96 40

Mail : contact@cc-plainedelain.fr

www.cc-plainedelain.fr